

Brest, le 12 avril 2023  
N° 0-9249-2023/PREMAR\_ATLANT/AEM/NP

## DÉCISION

OBIET : portant autorisation de recherche scientifique marine dans le site Natura 2000 Baie de Chingoudy.  
ANNEXE : une annexe.

Le préfet maritime de l'Atlantique,

- Vu la convention des Nations unies sur le droit de la mer ;
- Vu le règlement international pour prévenir les abordages en mer ;
- Vu le code de la recherche, notamment les articles L251-1 et suivants ;
- Vu le décret n° 2004-112 du 06 février 2004 modifié, relatif à l'organisation de l'action de l'État en mer ;
- Vu le décret n° 2017-956 du 10 mai 2017 fixant les conditions d'application des articles L251-1 et suivants du code de la recherche relatifs à la recherche scientifique marine ;
- Vu l'arrêté n° 2022/189 du préfet maritime de l'Atlantique du 31 août 2022 portant délégation de signature à l'administrateur général de 2<sup>e</sup> classe des affaires maritimes Jean-Michel Chevalier, adjoint au préfet maritime de l'Atlantique, et au commissaire en chef de 2<sup>e</sup> classe Jean-Baptiste Gongora, chef de la division action de l'État en mer ;
- Vu la demande d'autorisation reçue par courriel du 24 janvier 2023 de la société TBM environnement pour la réalisation de campagnes de trois campagnes et de cartographie des habitats, au titre du décret n° 2017-956 du 10 mai 2017 ;
- Vu l'accusé de réception de la préfecture maritime en date du 31 janvier 2023 ;

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

La société TBM environnement, sise 2 rue du Suède - Bloc 3, 56400 AURAY, est autorisée à réaliser trois campagnes au titre du décret n° 2017-956 relatif à la recherche scientifique marine et dans le cadre de l'inventaire et de la cartographie des habitats du site Natura 2000 de la Baie de Chingoudy. Les opérations sont planifiées, sous réserve des conditions météoro-océanographiques, comme suit :

Type d'opérations	Durée	Période
Prélèvements benthiques	1 journée	du 04 septembre 2023 et 05 novembre 2023
Cartographie des habitats subtidiaux et suivi des zones rocheuses en plongée	2 fois 1 journée	Du 10 avril 2023 au 04 juin 2023

Une cartographie et les coordonnées de la zone d'étude sont présentées en annexe. La présente décision ne concerne que les eaux sous souveraineté françaises.

Le référent pour cette campagne est Mme Mélia DECOMBLE, (m.decombe@tbm-environnement.com, 02 97 56 27 76).

#### Article 2

Le navire utilisé pour la campagne de prélèvements benthiques est le *EKOCEAN EXPLORER* :

- immatriculation : Vill-5a-1-2014 ;
- MMSI : 225 982 889 ;
- LTH : 11 m ;
- largeur : 5 m ;
- pavillon : espagnol.

Les prélèvements sont réalisés à l'aide d'une benne Van Veen.

Les navires utilisés pour les campagnes de cartographie des habitats subtidiaux et de suivi des zones rocheuses en plongée sont :

- le *Jean Bellan* :
  - immatriculation : BA 655491 ;
  - MMSI : 227 477 850 ;
  - indicatif d'appel : FH8596 ;
  - LTH : 13.88 m ;
  - pavillon : français.
- *L'Orphie* :
  - immatriculation : BA G22072 ;
  - MMSI : 228 044 240 ;
  - indicatif d'appel : FAH6867 ;
  - LTH : 10.86 m ;
  - largeur : 4m ;
  - pavillon : français.

- Le semi-rigide *Teorom* :
  - immatriculation : BA D11142 ;
  - MMSI : 227 649 340 ;
  - indicatif d'appel : FGE5188 ;
  - LTH : 7,6 m ;
  - largeur : 3 m ;
  - pavillon : français.

Les moyens utilisés sont une caméra vidéo couleur et le suivi des zones rocheuses est réalisé par des plongeurs professionnels certifiés.

### Article 3

72 heures avant le début des opérations et dans le but d'éviter toute interférence avec d'autres activités programmées, TBM environnement communique tout changement de programme par mail aux adresses suivantes :

- [alfost-n2.off-renseignement.fct@intradef.gouv.fr](mailto:alfost-n2.off-renseignement.fct@intradef.gouv.fr) ;
- [combrest.infonaut@premar-atlantique.gouv.fr](mailto:combrest.infonaut@premar-atlantique.gouv.fr) ;
- [crge-marine-sitciv.operateur.fct@intradef.gouv.fr](mailto:crge-marine-sitciv.operateur.fct@intradef.gouv.fr) ;
- [combrest@premar-atlantique.gouv.fr](mailto:combrest@premar-atlantique.gouv.fr) ;
- [jean.opem@intradef.gouv.fr](mailto:jean.opem@intradef.gouv.fr) ;
- [ceclant-ops-j3-cco-positcot.operateur.fct@intradef.gouv.fr](mailto:ceclant-ops-j3-cco-positcot.operateur.fct@intradef.gouv.fr) ;
- [ceclant-ops-j3-cco-positsurf.operateur.fct@intradef.gouv.fr](mailto:ceclant-ops-j3-cco-positsurf.operateur.fct@intradef.gouv.fr) ;
- [ceclant-ops-j2-tn-ccim.resp.fct@intradef.gouv.fr](mailto:ceclant-ops-j2-tn-ccim.resp.fct@intradef.gouv.fr) ;
- [ceclant-ops-j2-tn-siturens.operateur.fct@intradef.gouv.fr](mailto:ceclant-ops-j2-tn-siturens.operateur.fct@intradef.gouv.fr).

**CROSS** : [etel@mrccfr.eu](mailto:etel@mrccfr.eu).

**Sémaphores** : [semaphore-socoa.cdq.fct@intradef.gouv.fr](mailto:semaphore-socoa.cdq.fct@intradef.gouv.fr).

**Préfecture maritime** : [aem@premar-atlantique.gouv.fr](mailto:aem@premar-atlantique.gouv.fr).

En raison d'une manifestation nautique organisée dans l'aire d'étude le 23 avril 2023, TBM environnement est tenu de respecter les prescriptions de l'ordonnance franco-espagnole réglementant temporairement la zone.

### Article 4

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 2002/23 du préfet Maritime de l'Atlantique en date du 15 mai 2002, le capitaine du navire découvrant un engin suspect devra impérativement le signaler sans délai par VHF 16 au CROSS ou au sémaphore le plus proche. Il conviendra alors de respecter les consignes qui seront transmises.

### Article 5

Tout incident ou accident lors des opérations maritimes doit être signalé au CROSS ETEL joignable à tout moment sur le canal VHF 16 ou par téléphone au 196.

## Article 6

Le pétitionnaire est tenu de communiquer les renseignements et données recueillis ainsi que les éléments nécessaires à leur exploitation, selon leur contenu, à l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER), à l'Office français pour la biodiversité (OFB), à Météo-France, au service hydrographique et océanographique de la marine (SHOM), au centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) ou à tout autre organisme scientifique public ou administration publique désigné par l'État.

Les renseignements et les données recueillis lors des recherches et intéressant la sécurité de la navigation ainsi que ceux concernant les propriétés physico-chimiques ou les mouvements des eaux sous-jacentes tombent immédiatement dans le domaine public. Ils sont directement communiqués, dès leur obtention, à Météo-France et au SHOM à raison de leurs missions respectives.

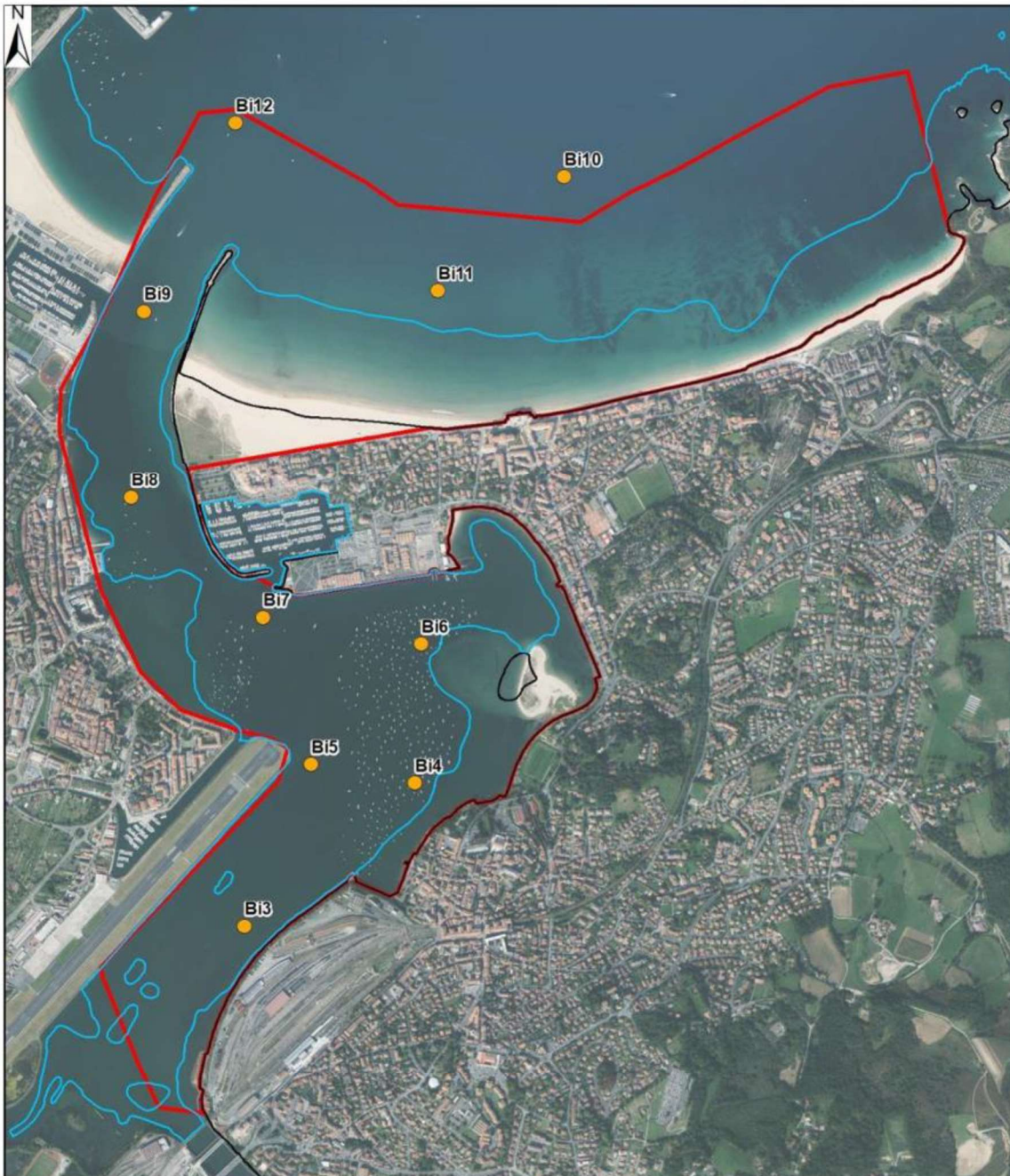
Pour le préfet maritime de l'Atlantique et par délégation,  
l'administrateur général de 2<sup>e</sup> classe des affaires maritimes  
Jean-Michel Chevalier  
adjoint au préfet maritime chargé de l'action de l'État en mer,  
**Original signé**

# ANNEXE I

## CARTE ET COORDONNÉES DE LA ZONE D'ÉTUDE

### Plan d'échantillonnage des prélèvements à la Benne

Cartographie des habitats benthiques du site Natura 2000 - Baie de Chingoudy (FR7200774)



- Limite terre-mer
- Limite des plus basses eaux
- ▭ Zone à cartographier
- Benne

EDITEE LE : 20/10/2022

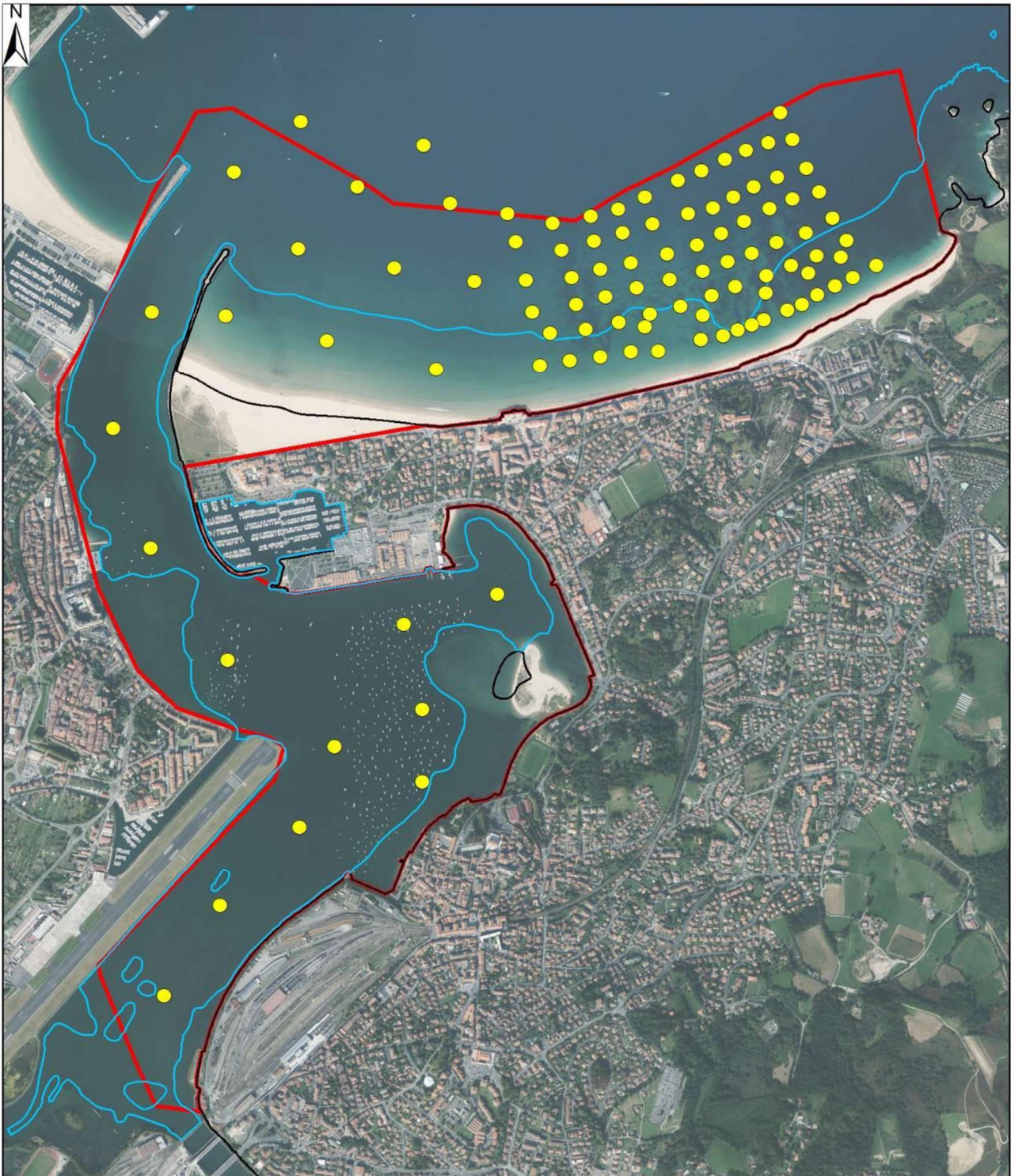


Sources des données :  
- Habitats eunis : EMODnet in dragage de la baie de Txingudi, 2020  
- Limite terre mer : Shom  
- limite basses eaux : BD topo ©IGN  
- Fond de carte : BD Ortho©IGN  
Système de coordonnées : Lambert 93 / RGF93 / IAG GRS 1980



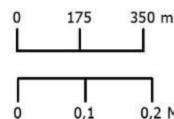
# Plan d'échantillonnage des points caméra

Cartographie des habitats benthiques du site Natura 2000 - Baie de Chingoudy (FR7200774)



- Limite terre-mer
- Limite des plus basses eaux
- ▭ Zone à cartographier
- Points caméra

EDITEE LE : 20/10/2022



Sources des données :  
- Habitats eunis : EMODnet in dragage de la baie de Txingudi, 2020  
- Limite terre mer : Shom  
- limite basses eaux : BD topo @IGN  
- Fond de carte : BD Ortho@IGN  
- Système de coordonnées : Lambert 93 / RGF93 / IAG GRS 1980



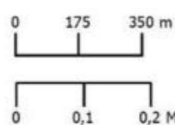
## Plan d'échantillonnage des plongées sur sites rocheux

Cartographie des habitats benthiques du site Natura 2000 - Baie de Chingoudy (FR7200774)



- Limite terre-mer
- Limite des plus basses eaux
- Zone à cartographier
- Peuplements benthiques subtidiaux sur substrats rocheux (Plongée)

EDITEE LE : 20/10/2022



Sources des données :  
- Habitats eunis : EMODnet in dragage de la baie de Txingudi, 2020  
- Limite terre mer : Shom  
- limite basses eaux : BD topo ©IGN  
- Fond de carte : BD Ortho©IGN  
Système de coordonnées : Lambert 93 / RGF93 / IAG GRS 1980



## LISTE DE DIFFUSION

### DESTINATAIRES :

- TBM Environnement : [m.decomble@tbm-environnement.com](mailto:m.decomble@tbm-environnement.com)

### COPIES :

- CECLANT /OPS (N0 - N3/TN - Servir sémaphores concernés)
- CROSS ETEL
- DDTM/DML 64
- PREMAR ATLANT/AEM (EMDD)
- SHOM : [zee-france@shom.fr](mailto:zee-france@shom.fr) ; [dmi-pl-d@shom.fr](mailto:dmi-pl-d@shom.fr)
- archives (dossier d'affaire - D04).